

Arrêté 2024-71 relatif à la composition du jury de Master AES Parcours Management et prévention des risques pour l'année universitaire 2024-2025.

## Le président de l'université de Nîmes

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes.

Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts.

## ARRÊTE

				4
Λ	** 1	$\sim$	_	7
-			_	
П	rti	•	•	1

Sont désignés Président et membres des jurys du Master AES Management et prévention des risques, les enseignants ci-dessous :

## Master 1 et 2:

- ➤ M.OLIVAUX Marc: Président
- ➤ M.PERRIN Thibault
- ➤ Mme DURRHEIMER Joëlle
- Suppléants : Mme THIREAU Véronique, M.MUSSARD Stéphane, M.BUFFIERE Emmanuel

Article 2			

Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes, le 28/10/2024

Le président de l'université

Benoît ROIG